

gouvernement se montre réceptif. J'espère qu'il voudra écouter la voix des victimes qui s'élèvera dans tout le pays. J'espère que leurs représentants seront invités à venir témoigner pour que le comité connaisse les faits directement, comme j'ai pu moi-même le faire lors de la réunion monstre qui a eu lieu un soir dans ma circonscription. Il est très important de prêter une oreille attentive aux représentants des victimes. Bien sûr, le comité voudra également entendre le point de vue des ingénieurs et d'autres spécialistes, mais le bill devrait faire l'objet d'une étude approfondie. On pourrait également proposer des amendements pour en élargir la portée. Si nous décidons d'offrir une aide, cette aide devrait être généreuse. Il faudra même que le programme puisse s'appliquer rétroactivement puisque certains propriétaires s'étaient déjà débarrassés de la mousse avant que le gouvernement n'annonce son programme. Cette décision leur avait coûté beaucoup d'argent et il ne faudra pas qu'ils soient lésés pour avoir réagi rapidement.

Des députés ont parlé des règlements. Évidemment, les règlements sont très importants. L'article 3 du bill précise qu'une aide financière sera accordée à la personne qui établira selon les modalités réglementaires, qu'elle y est admissible aux termes des règlements. Pour l'instant, nous ne savons pas quelles seront les preuves à présenter ou quels seront les critères. Il est essentiel que les députés connaissent ces dispositions fondamentales avant que le bill ne soit voté en troisième lecture.

J'aurais quelques autres choses à proposer qui seraient de nature à aider les victimes. J'ai déjà dit et répété et d'autres également, que nous devrions songer à avoir recours aux spécialistes des forces armées pour faire enlever une partie de cette mousse. Les forces armées recrutent des ingénieurs et des hommes de métier qui peuvent prêter main forte en cas de catastrophe nationale. En cas d'inondation ou d'autres catastrophes du genre, les forces armées viennent prêter secours aux victimes. Nous avons donc un réservoir de compétence à notre portée. Ces personnes de même que le matériel qu'elles utilisent, émergeant au budget du gouvernement fédéral. Ne pourrait-on pas leur donner du travail pendant un an ou deux, en les chargeant d'ôter la mousse isolante? De cette façon, le gouvernement économiserait les sommes qu'il aurait à verser à des entrepreneurs ou à des sociétés du secteur privé. Non que ces contrats soient mauvais en soi, mais nous traversons une période de restrictions. Nous payons déjà les hommes de métier et les ingénieurs de l'Armée; ils n'ont pas grand-chose à faire pour le moment et ils pourraient prêter main-forte aux victimes pour enlever la mousse isolante de leur maison.

Il y a un autre problème, monsieur l'Orateur. Le gouvernement prétend qu'il n'est pas responsable légalement des dégâts que provoque la mousse isolante, et c'est sans doute vrai, j'en conviens. Cependant, ne devrait-il pas envisager de prendre des mesures correctrices et de leur rembourser leurs frais, puis d'être subrogé dans les droits et actions, le cas échéant, des victimes contre les responsables, qu'il s'agisse de ceux qui ont mal installé la mousse isolante ou des fabricants? Quels que soient les responsables, ils sont passibles de poursuites. Le gouvernement hésite peut-être à dépenser maintenant de telles sommes pour indemniser les victimes, mais il pourrait prendre des mesures correctrices et être subrogé dans ses droits légaux

Isolation à l'urée-formol—Loi

en vue de faire des réclamations aux véritables responsables de ces graves dégâts.

● (1640)

Dans son annonce en décembre dernier, le ministre a parlé de la recherche entreprise afin de mettre au point des substances pour neutraliser la mousse isolante. Si des neutralisants de ce genre pouvaient être mis au point, il serait moins coûteux de les utiliser que de démolir des murs et des immeubles et ainsi de suite pour enlever la mousse, car les neutralisants seraient injectés dans les murs. On pourrait ainsi remédier aux effets négatifs de la MIUF et régler probablement le problème. Je voudrais que le ministre à la fin de l'exposé qu'il fait ici aujourd'hui ou qu'il fera devant le comité nous dise quels progrès les chercheurs scientifiques ont accomplis pour mettre au point des neutralisants de la MIUF.

J'ignore si la chose est exacte ou non, mais certaines victimes m'ont dit que les subventions qui leur seront accordées aux termes de ce programme seront imposables et devront être ajoutées à leur revenu imposable. Cela reviendrait à déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul, mais je voudrais obtenir des éclaircissements.

Je ne veux pas parler longuement sur cette question. Je veux simplement dire que je suis vivement préoccupé par ce que je crois être une catastrophe nationale et une situation très très regrettable. Je prie le gouvernement d'agir avec célérité et justice à l'égard des propriétaires touchés.

M. Keeper: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) répondrait à une question.

M. Allmand: Certes.

M. Keeper: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député au sujet de l'urée-formaldéhyde. Il a très bien cerné le problème. Il a bien établi que des Canadiens de tout le pays souffrent de graves problèmes de santé à cause de cette forme d'isolation. Il a souligné le fait que le gouvernement avait subventionné—nous pouvons même dire, encouragé—cette forme d'isolation pour les maisons de tout le pays. Le député a établi de façon très claire que, même si le gouvernement n'a pas strictement la responsabilité devant la loi d'indemniser les gens et de les aider à résoudre leurs problèmes financiers, il en a la responsabilité morale et devrait agir en conséquence. Le député a fait remarquer que les Canadiens qui ont utilisé cette mousse isolante dans leur maison . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Le député a-t-il demandé la parole pour intervenir dans le débat ou pour poser une question?

M. Keeper: Monsieur l'Orateur, je vais passer directement à la question.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre aimerait entendre la question.

M. Keeper: Merci, monsieur l'Orateur. Je vais suivre votre conseil.

Après avoir fait un si bon discours au sujet de la mousse d'urée-formaldéhyde au nom des citoyens du pays et après avoir dénoncé les lacunes du projet de loi, le député est-il disposé à voter contre?